

Région Limousin

Financement par subvention ou dans le cadre du Code des marchés publics

- *le poids subvention / achat de prestation*
- *le choix entre subvention et prestation*
- *les perspectives*

Dispositifs de formation : poids des financements directs en Région Limousin **(montants votés au titre de l'année 2005)**

- **par subvention : 12 650 239 €**
dont Centres Permanents Professionnels : 5 434 392 €
soit 80% du total des financements directs
- **dans le cadre du Code des marchés : 3 278 596 €**
soit 20% du total des financements directs

Les éléments retenus pour trancher entre subventions ou achat de prestation

1 - La personne publique n'a pris ni l'initiative, ni la responsabilité de l'aide

- le dispositif des Centres Permanents Professionnels
- les chèques individuels

Les éléments retenus pour trancher entre subvention ou achat de prestation

2 - L 'aide est partielle et induit le principe du cofinancement

- les ateliers de pédagogie personnalisée (cofinancement Etat)
- le dispositif individuel de professionnalisation vers l'emploi, DIPE (cofinancement ASSEDIC)
- la promotion sociale (cofinancement des chambres consulaires et des branches professionnelles)
- le congé individuel de formation

Les éléments retenus pour trancher entre subvention ou achat de prestation

3 - les formations sont encadrées par des textes réglementaires ou s'appuient sur des référentiels nationaux

- le dispositif REAGIR
- les formations du secteur sanitaire et social
- le centre régional d'éducation physique et sportive

Les perspectives

Vont notamment avoir une incidence sur les pratiques de financement en Région Limousin :

- les modalités d'intégration de la commande publique de l'AFPA à compter de 2009 ,
- l'engagement de la Région Limousin pour un service public régional de la formation.